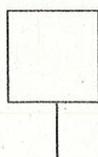


**Discours du Président du Conseil Départemental de
Mayotte**

**COLLOQUE INTER CCEE 2017 :
Biodiversité et développement maîtrisable**

Mamoudzou – 16 au 18 octobre 2017



Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du CCEEM

Monsieur les Députés,

Messieurs les Sénateurs,

Mesdames, Messieurs les membres du CCEEM,

Monsieur le Président de l'Association des maires,

Messieurs les maires,

Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues

Messieurs les directeurs et Chefs de service,

Mesdames et Messieurs,

Honorable invités

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux différentes délégations venues de l'extérieur, de la Réunion, de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la France métropolitaine.

Etre aujourd'hui parmi vous, au milieu des différents acteurs impliqués dans la protection de la biodiversité, c'est rendre hommage à celles et à ceux qui ont rendue possible cette manifestation.

Nous voici réunis ici pour parler de la **BIODIVERSITE**, un patrimoine qu'il faut protéger, préserver et gérer de manière cohérente et durable afin que nos enfants puissent aussi en profiter.

1

Comme vous le savez, depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, la biodiversité est devenue une préoccupation majeure des Etats, un enjeu planétaire.

La France se classe au 6^{ème} rang des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées au niveau mondial. Cette situation est principalement due à la très forte biodiversité abritée par les collectivités françaises d'outre-mer.

C'est ainsi que la loi « Grenelle » du 3 août 2009 fixe clairement les objectifs relatifs à l'élaboration de stratégies locales de biodiversité cohérentes, dans le respect des compétences de chaque collectivité territoriale et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Mayotte possède un patrimoine naturel exceptionnel qui est de surcroit d'"importance mondiale" : un lagon de 1.500 km² qui abrite 24 espèces de mammifères marins et 130 espèces d'oiseaux.

Cependant, ce patrimoine naturel est "fragile et vulnérable". Notre patrimoine naturel est particulièrement vulnérable en raison de l'insularité du territoire, à l'instar des autres territoires ultra-marins. De nombreuses causes de dégradation menacent l'île :

- La pollution
- L'urbanisation
- L'immigration incontrôlée
- Les espèces exotiques envahissantes
- L'impact du changement climatique...

Si le milieu marin dispose depuis 2010 d'un Parc naturel marin, les milieux terrestres ne sont pas suffisamment couverts par un réseau d'espaces suffisamment protégés étendu et régressent continuellement.

Or, la forte démographie et les besoins de développement de nos infrastructures qui en découle nécessitent de réfléchir et de planifier les aménagements selon un diagnostic écologique partagé.

Le Département de Mayotte est sensible à ses enjeux et met actuellement en place différentes stratégies pour mener à bien la protection de notre environnement, ceci, en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires.

La double compétence régionale-départementale fait de nous selon la législation et la réglementation en vigueur, de réaliser des plans d'orientation stratégique en matière de gestion d'eau, de déchet, de l'énergie et la biodiversité. Ces actions sont mises en œuvre, ou en cours de mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés.

A titre d'exemple, le Conseil Départemental a réalisé **DES OUTILS DE PLANIFICATIONS** suivants :

- un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA)
- un plan de gestions des déchets dangereux (PGDD)

Notre collectivité est en ce moment en train de mettre en place :

- un plan de prévention et de gestion des déchets
- un plan climat énergie du territoire(PCET)
- un plan de gestion d'espaces naturelles sensibles (ENS)
- plan de gestion et d'aménagement de nos rivières
- Des travaux de reconquête de nos bassins versants

L'ensemble de ces documents stratégiques sont, soit en sa maîtrise d'ouvrage seule, soit en tant que partenaire primordial.

Les **ACTIONS** que mènent quotidiennement le Département de Mayotte sont aussi multiples et variées. On pourra citer ici :

- la surveillance et le suivi des tortues marines sur les côtés du territoire, et cela, depuis plusieurs années.

Malgré des efforts du département en partenariat avec l'ensemble de nos partenaires, le braconnage est devenu un véritable fléau dans notre département. La situation exige de continuer à mobiliser les moyens et les partenaires afin de mieux appréhender l'ensemble des dispositifs nécessaires à la préservation de l'espèce et à son épanouissement à Mayotte.

En matière de protection d'espaces naturels sensibles (ENS), Le Département de Mayotte va mettre en place une stratégie de préservation des ENS à partir de 2017. Il déterminera les critères relatifs à sa politique et réalisera un Schéma départemental des ENS qui définira les objectifs et moyens d'intervention à court et à long terme. Le CD mobilisera donc à terme sa gestion sur ces sites classés ENS.

La mise en place de cette politique permettra à notre collectivité de poursuivre son effort dans la préservation des espaces naturels de Mayotte. Plus d'une dizaine d'espaces naturels non protégés font aujourd'hui l'objet d'une réflexion pour un positionnement dans la politique des ENS.

Mesdames, Messieurs,

Je tiens aussi souligner que le Département a une politique volontariste en matière de soutien et d'aide aux associations œuvrant dans le domaine protection et préservation de l'environnement et particulièrement de la biodiversité.

Selon notre capacité financière, et afin de sensibiliser la population dans la gestion et la protection de l'environnement, le département apporte des aides aux associations dont les actions portées sont inscrites dans les plans stratégiques du territoire.

A titre d'exemple en 2015, plus de **220 000 euros** d'aides ont été apporté aux associations et pour 2017, environ **100 000 d'euros** sont inscrits pour des subventions aux associations.

Aussi, à travers notre service de développement durable de la Direction l'Environnement, Développement Durable et l'Energie, des actions d'animations sont effectués dans les écoles et des soutiens au montage de projets auprès des associations. Courant 2016 plus de 16 actions ont été menés.

Enfin je finirais mon propos par vous parler de notre projet le plus ambitieux aujourd'hui : le classement de notre lagon au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Conscient du potentiel du patrimoine naturel de Mayotte, le Conseil Départemental de Mayotte avec le soutien de l'Etat, porte le projet d'inscription de son lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En effet nous sommes convaincus que notre lagon possède les atouts pour intégrer la liste du patrimoine mondial de l'Humanité pour le patrimoine naturel remarquable qu'il abrite tant en termes de beauté, d'habitats naturels que de biodiversité.

D'ailleurs, en 2012, les conclusions d'un séminaire régional de l'UNESCO à La Réunion identifiaient le lagon de Mayotte comme zone à haute potentialité pouvant intégrer les biens du patrimoine mondial.

Afin d'objectiver notre candidature, le Conseil Départemental a mandaté l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour réaliser une étude de faisabilité visant à identifier et à caractériser les éléments patrimoniaux naturels pouvant justifier une reconnaissance internationale au regard des dix critères d'éligibilité de la Convention du patrimoine mondial.

Cette étude rendue au début de cette l'année, propose plusieurs scénarii pour réussir notre projet.

Le Conseil Départemental a décidé d'opter pour une candidature associant le lagon et les eaux océaniques de Mayotte avec les îles Glorieuses. Une candidature associant deux collectivités françaises (Mayotte et les TAAF) paraît plus pertinente et réaliste.

En effet, l'existence des deux parcs marins de Mayotte et des Glorieuses avec des moyens communs et des plans de gestions harmonisés est un atout majeur. De plus, le parc naturel marin des Glorieuses, qui s'étend sur l'ensemble de la zone économique exclusive, constitue un refuge important pour les mammifères marins. La présence de bancs récifaux et de monts sous-marins abritant une forte richesse spécifique est susceptible de renforcer la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien.

L'inscription du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'humanité permettra :

1. de garantir la protection et la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel,
2. de développer l'économie et le tourisme,
3. d'augmenter l'attractivité du territoire,
4. de rayonner au niveau régional, national et international et
5. devenir un pôle d'excellence en matière d'innovation et de recherche.

Mesdames, Messieurs, honorables invités

Les trois jours de réflexions et de travail que vous allez mener va contribuer à la sensibilisation et à la pédagogie nécessaire pour la préservation des milieux naturels.

Vos débats nourriront nos réflexions en cours et nos politiques publiques.

Je vous souhaite à tous un bon colloque !

6